



Notice De Sécurité

Concernant les Etablissements Recevant du Public

(Article R.123-22 à R.123-26 du Code de la Construction et de l'Habitation)

Nota aux Maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre :

Les Etablissements Recevant du Public des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} catégories sont soumis à un contrôle technique effectué par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur, dès le permis de construire.

Un rapport initial peut donc être joint à tout dossier de permis de construire, déclaration de travaux, ainsi **qu'un rapport de vérifications réglementaires après travaux** (encore appelé rapport final) avant chaque ouverture.

I- **Objet du Dossier**

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Construction neuve | <input type="checkbox"/> Construction dans un bâtiment existant |
| <input type="checkbox"/> Extension | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement | |

- Raison Social et adresse :

COMPLEXE SPORTIF JESSE OWEN

Rue Denis Papin

76 150 MAROMME

- Exploitation Ancienne :

Equipement sportif couvert

- Exploitation Nouvelle :

INCHANGEE

- Présentation succincte du projet :

Création d'une place de parking PMR et déplacement d'une porte d'entrée

II- Activités exercées

- A titre Permanent Exceptionnel
 Temporaire Autre :

III- Effectifs et surfaces accessibles au public

Bâtiments	EFFECTIF DES PERSONNES RECUES		
	Public	Personnel	Effectif total
BATIMENT PRINCIPAL	332	01	333

- Classement proposé :

BATIMENT PRINCIPAL

Type : X

Catégorie : 3^{ème}

IV- Conception et distribution intérieure **NON MODIFIE**

- Cloisonnement traditionnel Compartiments
 Secteurs

V- Desserte des bâtiments **NON MODIFIE**

Nombre de façade accessibles :

Nombre de voies échelles :

Nombre de voies engins :

Nombre d'espaces Libres :

VI- Résistance au feu **NON MODIFIE**

1) Structure :

- 1 heure ½ ½ heure
 1 heure Autre :

Description et constitution : Structure, poteaux, poutre béton

2) Planchers (degré coupe-feu) :

Plancher béton

- 1 heure ½ ½ heure
 1 heure Autre :

2) Espace d'Attente Sécurisé (EAS) : OUI NON **NON MODIFIE**

Nombre :

3) Protocole : OUI NON **NON MODIFIE**

4) Escaliers **NON MODIFIE**

Nombre :

Largeur effective :

Degré de résistance au feu des parois et portes :

Réaction au feu :

Des parois :

Des plafonds :

Des sols :

Enclouement :

Désenfumage :

IX- Aménagements intérieurs NON MODIFIE

Réaction au feu des matériaux (classement M0, M1, M2, M3, M4)

Plafond :

Revêtement Mureaux :

Faux plafond :

Revêtements de sol :

X- Cuisine NON MODIFIE

1) Puissance de l'installation (en kilowatt) :

< 20 KW

> 20 KW

2) Type de cuisine :

Ouverte

Fermer

XI- Chauffage NON MODIFIE

1) Mode de Chauffage :

GAZ

Puissance de l'installation (en kilowatt) :

<70 KW

>70 KW

2) Caractéristique de la chaufferie :

Résistance au feu des parois : CF1h

Degré coupe-feu des dispositifs ou communications :

Ventilation de la chaufferie :

Dispositifs de coupure d'énergie de la chaufferie :

Moyens de secours prévus : EXTINTEUR

3) Local de stockage de combustible : SANS OBJET

Capacité :

Cuvette de rétention :

Résistance au feu des parois et des portes :

4) Appareils de chauffage indépendants :

Types d'appareils : Corps de chauffe en acier

Puissance de chaque appareil :

Dispositifs de sécurité prévus :

XII- Gaz NON MODIFIE

1) Gaz utilisés :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Ville | <input type="checkbox"/> Bouteille butane |
| <input type="checkbox"/> Bouteille propane | <input type="checkbox"/> Autres |

2) Utilisations :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Chauffage | <input checked="" type="checkbox"/> Salle de science |
| <input type="checkbox"/> Cuisine | <input type="checkbox"/> Autres |

3) Barrages généraux, secondaires :

Les barrages et tracés des conduites de gaz doivent figurer sur le plan

XIII- Electricité NON MODIFIE

1) Installation :

Puissance en KVA :

Conforme à la norme NFC15-100 : OUI NON

Les emplacements des organes généraux, transformateur, tableau général ou secondaire, local électrique doivent figurer sur les plans.

2) Résistance au feu des parois et portes des locaux électriques :

.....

XIV- Eclairage de sécurité **NON MODIFIE**

Evacuation

BAEH

Anti-panique

Espace d'attente sécurisé

Emplacement de la source centrale de secours :

.....

XV- Désenfumage **NON MODIFIE**

Naturel

Mécanique

Désenfumage des escaliers :

Désenfumage des locaux :

XVI- Locaux à risque Particuliers **NON MODIFIE**

Nature des Locaux	Résistance au feu		
	Des Parois	Des Plafonds	Des Blocs-Portes

XVII- Moyens de secours

1) Intérieurs : **NON MODIFIE**

Nombre d'extincteur :

A eau :.....

Poudre :.....

CO² :.....

Bac à sable :.....

2) Système de sécurité incendie :

Catégorie : **NON MODIFIE**

A

B

C

D

E

Equipement d'alarme de type :

1

3

2

4

Installation de flashes lumineux dans l'ensemble des sanitaires, vestiaires.

3) Défense incendie extérieure : **NON MODIFIE**

Poteaux ou bouche d'incendie normalisée :

Diamètre de la canalisation :

Pression et débit :

Nombre :

Distance du bâtiment par les voies praticables :.....

Réserve incendie : OUI NON Capacité :m²

4) Autres : **NON MODIFIE**

Registre de sécurité : OUI NON

Téléphone urbain filaire : OUI NON

Formation du personnel : OUI NON

Affichage des plans d'évacuation : OUI NON

Affichage des consignes incendie : OUI NON

XVIII-Mission des personnes ou organismes agréés

Type de mission :

Nom et adresse de l'organisme :

XIX- Solidité à froid de l'établissement

Conformément à l'article 45 du décret n°95-260 du 8 mars 199, le maitre d'ouvrage s'engage à respecter les règles générales de la construction (joindre l'attestation).

A Maromme Le 17/05/2022.

A le Havre Le 17/05/2022

Le Maître d'ouvrage,
Maître d'œuvre,

Le

ARTELIA
SIREN 444 523 526 RCS Boulogne
171 Boulevard Amiral de Coligny
CS 30810
76086 LE HAVRE Cedex

